

INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT À UNE ACTIVITÉ SPORTIVE : PARTICIPATION DE 50€ DE LA VILLE



1

J'inscris mon enfant à une activité sportive. Je fais un chèque de 50€ à la MJC, qui n'est pas encaissé.

2

Je transmets à la MJC les deux documents demandés **avant le 31 octobre**.

3

Si la mairie valide mon dossier, mon chèque n'est pas encaissé par la MJC.

Documents à transmettre à la MJC :

Un certificat de scolarité

(quel que soit le lieu de l'établissement)

Un justificatif de domicile sur Pierre-Bénite, de moins de 3 mois.